



## Contrat CAE à 60 ans révolus.

Par **marie**, le **16/02/2010** à **20:59**

Bonjour,

J'ai signé un contrat CAE employée de vie scolaire, en mai 2009 et jusqu'au 30 juin 2010.

En décembre 2009, j'ai eu 60 ans, ce contrat est renouvelable une fois.

Est-il renouvelable une fois (jusqu'au 30 juin 2011) à cause de mon âge ?

J'ai essayé de savoir et personne n'a pu me répondre. Apparemment rien dans les textes.

Qui parmi vous sait me donner une réponse ?

Remerciements,

Salutations.